

Compte-rendu du Conseil Municipal

Séance du 20 mai 2020

L'An deux mille vingt,
le 20 mai à vingt et une heures,

le Conseil Municipal légalement convoqué le 12 mai 2020 s'est réuni à la mairie en séance publique, sous la présidence de Jean-Claude MOREL, Maire.

Etaient présents:

Marie-Aline ANGLADE, Sabine BOUQUET, Anne-Marie DOMAISON, Dominique DOMAISON, Armand FABRE, Jean-Claude MOREL, Francette PAGES, Christian PLANQUE, Isabelle THIOULOUSE

René CHARREYRE et Pierre-Jean MONTAVI ont donné pouvoir à Jean-Claude MOREL

Le compte-rendu de la réunion du 28 février 2020 est adopté : 11 pour.

Enfouissement Basse tension à Varennes :

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal qu'il y a lieu de prévoir la réalisation des travaux d'enfouissement de l'éclairage public à Varennes. Un avant-projet de ces travaux a été réalisé en accord avec le Syndicat Départemental d'Energies de la Haute-Loire auquel la commune a transféré la compétence Éclairage Public. L'estimation des dépenses correspondant aux conditions économiques actuelles s'élève à 1 555,91 € H.T. Conformément aux décisions prises par son Comité, le Syndicat Départemental peut prendre en charge la réalisation de ces travaux en demandant à la commune une participation de 55 %, , soit : $1\,555,91 \times 55\% = 855,75$ euros.

Cette participation serait revue en fin de travaux pour être réajustée suivant le montant des dépenses résultant du décompte définitif.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré décide à l'unanimité de confier la réalisation de ces travaux au Syndicat Départemental d'Energies de la Haute-Loire, auquel la commune est adhérente et de fixer la participation de la commune au financement des dépenses à 855,75 €. 11 pour.

Transfert de la compétence création, entretien et exploitation des infrastructures de charge nécessaires à l'usage des véhicules électriques ou hybrides rechargeables :

Monsieur le maire indique au conseil municipal que le transfert de cette compétence au Syndicat Départemental d'Energies de la Haute-Loire est un préalable à l'intégration de la commune dans le programme départemental de déploiement d'infrastructures de recharge pour véhicules électriques et hybrides rechargeables.

Le conseil municipal approuve le transfert de cette compétence au Syndicat Départemental d'Energies de la Haute-Loire. 9 pour, 2 abstentions.